



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Rabat

Tous les renseignements figurant sur cette fiche d'informations ont été établis sur la base des connaissances et des évaluations dont disposait l'Ambassade lors de la rédaction de la présente fiche d'informations. Ces renseignements et leur conformité sont toutefois donnés sous toute réserve, notamment en ce qui concerne les modifications intervenues entre-temps.

Informations sur les visas Schengen (tourisme / visite familiale)

La distribution des formulaires de demande de visa est gratuite. Les formulaires peuvent également être téléchargés sur le site internet de l'Ambassade (www.rabat.diplo.de).

Tous les actes administratifs sont couverts par les frais de visa. Le montant de ces frais s'élève à 60 euros et peut être réglé en espèces en dirham ou par carte de crédit internationale (VISA, MasterCard, American Express).

Le dépôt des demandes de visas se fait uniquement sur rendez-vous (en ligne https://service.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?request_locale=de&locationCode=raba).

En règle générale, la durée d'instruction de la demande est de trois jours à compter de la date de dépôt de cette dernière.

La présence de l'intéressé est obligatoire.

Le visa délivré est un visa Schengen valable pour tous les États signataires de la Convention d'application de l'Accord Schengen. Cependant, seules les demandes ayant l'Allemagne comme destination principale du voyage seront acceptées.

La liste ci-après des documents à fournir n'est donnée qu'à titre indicatif. L'Ambassade se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires. La décision concernant votre demande de visa sera prise sur la base des documents présentés. L'octroi d'un visa n'est pas un droit. Une demande de visa incomplète peut être rejetée.

Les documents présentés n'ont pas besoin d'être traduits. La présentation des documents en langues française ou arabe est acceptée.

Les photocopies et les photos d'identité peuvent être faites dans l'enceinte du service des visas auprès d'un prestataire privé et contre paiement.

Documents à fournir pour la demande de visa:

1. un formulaire de demande de visa rempli de façon lisible et dûment signé
2. deux photos d'identité récentes, remplissant les conditions biométriques
3. passeport (original et une photocopie). Le passeport doit être encore valable au moins trois mois après la durée prévue du séjour
4. documents prouvant la destination et l'objet du voyage:
 - *pour une visite familiale:*
un certificat d'hébergement selon les articles 66-68 de la loi sur le séjour des étrangers, délivré par le service des étrangers en Allemagne et dont la date de délivrance n'excède pas six mois; documents prouvant vos liens de parenté avec la personne qui vous invite (p. ex. en cas de parenté: livret de famille, acte de mariage, acte de naissance etc.)
 - *pour un séjour touristique:*
documents justificatifs concernant le séjour en Allemagne p. ex. confirmation du tour-opérateur, réservations d'hôtel confirmées, dotation en devises, billets d'avion.
5. informations concernant votre situation familiale au Maroc (p. ex. célibataire, marié, enfants etc.) avec documents justificatifs (p. ex. acte de mariage, livret de famille, certificat de célibat)
6. informations relatives à votre propre situation financière au Maroc (p. ex. profession exercée, biens et revenus, pension alimentaire régulière, scolarité ou études) avec documents justificatifs (attestation de travail et de salaire, extrait du registre foncier, relevés bancaires des trois derniers mois, documents de la CNSS, quittance d'impôts, attestation de retraite etc.)
7. attestation de congé pour salariés et élèves/ étudiants
8. assurance maladie-voyage couvrant tous les frais médicaux et d'hospitalisation jusqu'à la somme de 30.000 euros au minimum
9. pour les enfants mineurs, une autorisation du tuteur légal est requise. Les demandes de visas pour les enfants âgés de moins de 16 ans doivent impérativement être signées par leur représentant légal